

Le 10 juin 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 juin 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

Absents :

M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, .

Procurations :

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON

Secrétaire : M. Hervé JAVELLE

OBJET : Convention d'usage à conclure avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes_pour le site « La Rivoire »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le territoire de Saint-Etienne Métropole (SEM), s'intègre dans le Massif Central et se situe à l'interface de différents réservoirs de biodiversité : les gorges de la Loire à l'ouest, le Parc Naturel Régional du Pilat au sud et à l'est, les Monts du Forez au nord-ouest et les Monts du Lyonnais au nord. Cette position stratégique induit un fort rôle de ce territoire dans la circulation de la faune sauvage entre ces différents réservoirs de biodiversité.

Ce territoire présente également de fortes contraintes à la circulation de la faune sous la forme d'une urbanisation développée limitant la perméabilité du milieu et d'axes routiers et autoroutiers jouant le rôle d'obstacles linéaires.

Cette position stratégique et les contraintes de ce territoire induisent un enjeu majeur de préservation et d'amélioration des espaces encore favorables à la circulation de la faune ou « corridors écologiques ».

SEM a décidé de s'emparer de cette problématique à travers le portage d'un Contrat de Territoire Corridors Biologiques (CTCB) entre 2011 et 2015 suivi depuis 2016 d'un Contrat Vert et Bleu (CVB). Ce programme vise à la préservation et l'amélioration de quatre corridors écologiques identifiés sur son territoire, de manière à assurer à court, moyen et long terme la connectivité entre les réservoirs de biodiversité entourant SEM et les connections entre les populations animales.

Le secteur corridor « La Fouillouse » comporte 9 sites de milieux ouverts non agricoles cumulant 36 ha. Ces sites correspondent à des milieux très variés, composés de fourrés, taillis, landes plus ou moins fermées, anciens champs, zones relativement boisées, ...

Le site de milieux ouverts de la Rivoire est localisé juste au niveau du goulet d'étranglement de la Rivoire et est le seul des 4 sites identifiés sur le secteur Nord à présenter un intérêt majeur pour la fonctionnalité corridor.

Le Cen travaille depuis 2015 avec la commune et l'agriculteur sur le site de La Rivoire. Une notice de gestion a été rédigée la même année et a permis la mise en place de plusieurs actions :

- débroussaillage de la bordure de lande située au-dessus des maisons avec maintien d'arbres présentant des intérêts écologiques ;
- restauration de milieux ouverts : organisation d'un chantier participatif pour lutter contre la fougère aigle ;
- suivi pastoral ;
- suivi de l'azuré du serpolet ;
- création d'un point d'abreuvement et raccordement au réseau d'eau potable.

Compte-tenu de ces enjeux, la commune de La Fouillouse et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, conscients de la richesse et de la fragilité de ce patrimoine naturel, souhaitent poursuivre la mise en place de mesures nécessaires à sa préservation à long terme au profit de la collectivité et des générations futures.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver la convention d'usage à conclure avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, pour permettre la mise en œuvre des actions de préservation du patrimoine naturel du site La Rivoire partagées par les deux parties.

Cette convention s'applique à partir de la date de sa signature et pour une durée de 10 année entière et consécutive. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- ✚ **D'APPROUVER** la convention d'usage à conclure avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes pour le site « La Rivoire »,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Fait à la Fouillouse, le 10 juin 2024

Le secrétaire de séance,

Hervé JAVELLE

Le Maire,

Patrick BOUCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240610-49-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024

Publication : 11/06/2024

